

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur
des États-Unis d'Amérique*

Ottawa, le 18 février 1971

N° ECT-134

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note N° 166 du 12 août 1970 touchant les discussions qui ont eu lieu depuis ces dernières années entre des représentants de nos deux Gouvernements concernant le besoin d'élargir la portée de l'Arrangement relatif aux certificats de navigabilité pour l'exportation,—Arrangement qui a été conclu par un échange de notes en date du 28 juillet 1938,⁽¹⁾—afin que cet Arrangement s'applique aux modifications apportées dans un pays aux aéronefs immatriculés dans l'autre.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que mon Gouvernement approuve les modifications apportées dans votre Note. Il est entendu, par conséquent, que votre Note et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constitueront un accord modifiant l'Arrangement relatif aux certificats de navigabilité pour l'exportation, entrant en vigueur à la date de cette réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures*
MITCHELL SHARP

Son Excellence
Monsieur Adolph W. Schmidt,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,
Ottawa.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1938 n° 10.